

o.104.1 - KRC/GP

Berne, le 10 décembre 1991

Rencontre entre délégations du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat genevois, 28 novembre 1991, Berne

Compte-rendu des discussions

1. Introduction

En guise d'introduction, le Conseiller fédéral Felber a relevé le rôle traditionnel que joue Genève en matière d'accueil d'organisations internationales avec plus d'une vingtaine d'organisations internationales, une centaine d'organisations non gouvernementales et quelque 30'000 internationaux. Genève abrite même davantage de rencontres et conférences internationales que New York. Tout cela contribue à l'image de Genève et de la Suisse. Il faut donc déterminer quelles sont les possibilités pour le Canton, éventuellement la Ville, et la Confédération pour maintenir l'acquis à Genève et quelles sont les voies qui s'offrent pour résoudre les problèmes d'extension des organisations existantes à Genève. De même, il faut mettre en évidence quels domaines il serait intéressant d'accueillir, pour la Confédération et pour Genève.

Un groupe de travail conjoint devra ensuite établir un catalogue des besoins et une analyse des coûts découlant de ces projets, ainsi que proposer des solutions, voire souligner les organismes que l'on pourrait renoncer à soutenir activement à Genève.

2. Cas de la Lettonie

La Mission permanente de l'URSS à Genève est construite notamment sur une parcelle qui est toujours inscrite au Registre foncier au nom de la Lettonie et sur laquelle existe une ancienne maison.

Le Ministre des affaires étrangères de Lettonie a remis un mémorandum au DFAE: il demande que la parcelle et le bâtiment soient restitués à la Lettonie ou que d'autres locaux soient mis à sa disposition et qu'une indemnité équitable lui soit versée.

L'URSS est également propriétaire d'une villa dans le quartier de la Servette, actuellement résidence du consul. On pourrait proposer à l'URSS de procéder à un échange avec la Lettonie pour éviter un démantèlement de sa Mission permanente. La villa est un peu plus petite mais bien placée. Le Conseiller d'Etat Grobet établira une notice en la matière à l'intention des autorités fédérales.

3. Situation générale de la Genève internationale

Le Conseiller d'Etat Vodoz a insisté sur le fait que Genève a toujours fait preuve d'ouverture face à la politique d'accueil de la Confédération. Le rôle international de Genève, l'une des cartes maîtresses de cette politique, s'est développé progressivement. Il convient cependant de tenir compte maintenant de la charge financière importante que cela implique pour l'Etat de Genève, qui est de plus en plus difficile à supporter, et que des contributions de la Confédération, telles que le forfait de 3 mio de francs pour les frais de sécurité, ne sauraient compenser de façon suffisante.

Genève, en accueillant des organisations et rencontres internationales, accomplit une tâche de politique étrangère qui incombe à la Confédération. Genève en supporte cependant la

charge seule. Il s'agit donc de revoir l'ensemble des relations financières entre la Confédération et le Canton.

Le Conseiller fédéral Stich a rappelé qu'il ne faut pas calculer uniquement ce que l'accueil d'organisations coûte à Genève mais également quel est l'impact de la présence des OI sur l'économie genevoise. Genève retire également des avantages non négligeables de cette présence.

Le Conseiller d'Etat Vodoz a relevé que, jusqu'à présent, on avait toujours considéré que les revenus dont bénéficiait l'économie genevoise compensaient largement les charges de l'Etat et des communes découlant du manque à gagner (en raison des exonérations fiscales) et les dépenses supplémentaires d'infrastructures. Cependant, il n'a jamais été question d'exonérer, à Berne, les fonctionnaires fédéraux sous prétexte qu'ils ont un impact positif sur l'économie bernoise.

La Confédération, en tant que pays hôte, doit assumer les frais de la présence des organisations internationales à Genève, que l'on prenne en considération le montant des exonérations fiscales ou l'évaluation des prestations publiques dont les internationaux profitent (les deux calculs aboutissent à peu près au même résultat: entre 350 et 380 mio/an). Le Canton n'est plus en mesure de supporter cette charge.

4. Etude économétrique (Etude d'impact)

De l'avis du canton de Genève, il est dans l'intérêt supérieur de la Confédération de réexaminer les rapports entre Genève et la Confédération sous l'angle de la présence des organisations internationales. Le Canton ne conteste pas que Genève bénéficie de retombées économiques favorables mais il faut tenir compte des pertes fiscales et des frais d'infrastructures. De plus, il est conscient que le versement d'une subvention à un canton considéré - à tort ou à raison - comme économiquement fort est difficile à obtenir.

Du point de vue de la Confédération, demander au Parlement d'accorder une subvention annuelle importante au Canton au titre de compensation pour les coûts résultant de la présence des OI poserait un certain nombre de problèmes: l'impact sur l'économie genevoise reste dans les grandes lignes favorable. En conséquence, il faut pouvoir justifier une telle demande.

Dès lors, il conviendrait de constituer un groupe de travail conjoint, composé notamment d'un représentant de l'Administration fédérale des finances (Monsieur Emery), de la Direction des services financiers de l'Etat de Genève (Monsieur Roy) et de la Direction des organisations internationales du DFAE.

Ce groupe de travail aura pour tâche de rassembler les éléments estimatifs en mains du Canton et de la Confédération sur l'impact réel de la présence des OI à Genève (p.ex. résultats des études du service cantonal de statistiques). Ce groupe devra également élaborer un mandat pour un expert neutre chargé d'établir de façon objective l'impact des OI à Genève.

Une étude économétrique serait dans l'intérêt aussi bien de la Confédération que du Canton et permettrait de disposer d'éléments concrets pour fonder une éventuelle demande de subvention ou, au contraire, justifier son refus.

Sur la base de cette étude, on sera en mesure de proposer des solutions, soit sous forme de participation financière directe, soit par d'autres types d'aide financière (la question du financement d'une étude économétrique n'a pas été abordée).

5. Aide indirecte au Canton

Une subvention au Canton pourrait être difficile à obtenir et devrait en tout cas se baser sur les résultats de l'étude économétrique susmentionnée.

A défaut, la Confédération pourrait faire un effort accru dans des domaines intéressant directement Genève et de fait l'ensem-

ble de la Suisse Romande, comme par exemple une accélération définitive des investissements fédéraux consacrés au projet Rail 2000. En effet, s'agissant des transports ferroviaires sur le plan national, Genève doit faire face à un problème considérable en matière de trafic et de transports publics, et cela en grande partie à cause de la présence des organisations internationales, dont les fonctionnaires habitent souvent hors de la ville et du canton et augmentent de façon importante le trafic des pendulaires. Le problème se pose non seulement sur route mais également sur la liaison ferroviaire Vaud-Genève. Il s'agirait donc de tout faire pour que cette infrastructure soit développée en priorité, la ligne étant actuellement saturée. Il est important que Genève soit bien desservie par le réseau national et international si l'on veut permettre le maintien et le développement de son rôle international.

Sous réserve de prêts limités dans le temps, Genève supporte en outre le fardeau de l'aéroport, sans lequel les organisations internationales ne pourraient plus assumer leur rôle, où un appui de la Confédération pourrait également être envisagé.

6. Frais de sécurité

Les services de police cantonaux ont adressé une demande d'augmentation du forfait pour frais de sécurité de 3 à 4 mio. Ils se sont basés sur le fait que les demandes d'appui en matière de sécurité et l'accroissement du nombre de rencontres à protéger correspondent à une augmentation de travail de 1/3 depuis la dernière adaptation du forfait. En effet, les exigences sont toujours plus grandes en matière de sécurité des personnalités, des missions permanentes etc. et on ne peut pas prendre le risque de sous-estimer les besoins dans ce domaine.

Genève est le seul canton à disposer d'un appareil permanent à cet effet, au bénéfice d'une certaine expérience (dont il a p.ex. fait profiter le canton de Vaud dans le cadre de la préparation de la Conférence sur le Moyen-Orient prévue à Lausanne).

On peut considérer, selon Genève, que les prestations fournies par le Canton en matière de sécurité sont bon marché pour la Confédération si l'on tient compte notamment des 200'000 à 300'000 heures supplémentaires des agents qui ne pourront jamais être rattrapées. De même, la police genevoise doit faire preuve de disponibilité; il n'est pas rare qu'il y ait des visites de personnalités menacées, annoncées à court terme, et pour lesquelles il faut rappeler des agents en congé. Il conviendrait de prendre en considération tous ces paramètres dans l'évaluation du forfait pour frais de sécurité.

7. Organisations internationales non gouvernementales

Selon les Genevois, c'est la Confédération qui a insisté pour que l'on conclue avec la SITA (Société internationale de télécommunications aéronautiques) un accord de nature fiscale. Le Conseil d'Etat est favorable à la présence de cette Organisation sur son territoire, mais il a des doutes sur l'opportunité politique de l'octroi de facilités fiscales étant donné le climat politique actuel et les problèmes financiers de l'Etat. Le problème est d'ailleurs le même à l'égard de l'exonération fiscale de nature administrative (30 %), consentie en faveur de l'UER (Union européenne de radiodiffusion).

Le Conseiller d'Etat Maître a récemment rencontré les représentants de la SITA afin de leur proposer une solution intermédiaire transitoire: exonération administrative de même type que pour l'UER pendant une période initiale. Si la SITA s'implante de façon définitive en Suisse par la suite, la question d'un accord de nature fiscale pourrait être réexaminée. La SITA a refusé cette solution sur la base des négociations qui ont commencé en 1988 et du projet d'accord qui lui a été présenté par la Confédération. La SITA aurait des propositions pour s'installer dans d'autres pays et ferait ainsi pression sur le Gouvernement genevois.

Selon le Conseiller fédéral Felber, cette solution transitoire ne semble pas arbitraire. Il faut rappeler que le Conseil fédéral s'est déjà prononcé sur la question et qu'il appartient maintenant au Conseil d'Etat de prendre la décision finale, compte tenu notamment de l'apport technologique intéressant de la SITA.

Il s'agit de déterminer ce que le canton de Genève souhaite et s'il veut que la SITA s'installe sur son territoire. Du point de vue de la Confédération, si Genève décidait de refuser la conclusion de l'accord fiscal prévu, on pourrait en accepter les conséquences.

Il ne faut toutefois pas oublier qu'il y avait une volonté claire de la part du Canton d'accueillir la SITA, notamment en raison de la présence de la IATA et de l'apport technologique (télécommunications) qu'elle ne manquerait pas d'avoir. En 1988, la SITA a demandé à s'installer en Suisse. Des solutions ont été cherchées. Les négociations n'ont été menées avec la SITA que parce que nous avons l'assurance des autorités genevoises qu'elles étaient intéressées. La proposition au Conseil fédéral se basait sur cet intérêt, relevé dans plusieurs lettres du Conseil d'Etat ou de l'administration genevoise.

Le Conseiller d'Etat Vodoz a insisté sur le fait que, au cas où une décision négative serait prise par le Conseil d'Etat ou par le Grand Conseil, cela ne devait pas être interprété comme le signe d'une volonté de démantèlement de la Genève internationale.

D'un point de vue plus général, la conclusion d'accords de siège avec des organisations intergouvernementales ne pose pas de gros problème. Il en va différemment lorsqu'il s'agit d'organisations non gouvernementales (risque de précédent). Pour les représentants genevois, il appartient à la Confédération de préciser si, dans un cas d'espèce, il y a un intérêt particulier à accueillir une nouvelle organisation et à conclure un accord avec elle. Il convient toutefois d'éviter que le Canton

ne rencontre les mêmes problèmes qu'avec la SITA ou l'UER (cas particulier s'agissant d'une organisation qui était déjà en place et qui ne bénéficie non pas d'un accord fiscal mais d'une exonération de caractère administratif). Il est important également, selon le Conseiller d'Etat Vodoz, que l'appréciation de la situation sur l'intérêt d'accueillir une organisation se fasse conjointement dès le départ et que la décision commune soit défendue de part et d'autre.

Le Conseiller fédéral Felber a conclu en relevant que ce n'est pas la Confédération qui cherche à attirer des organisations, mais ces dernières qui demandent à venir en requérant l'octroi de certaines facilités. Nous avons, à l'époque, cherché à définir la notion d'organisation non gouvernementale à participation gouvernementale prédominante. Il faudra peut-être abandonner cette notion à l'avenir, ou au moins se montrer plus sévère.

7. Priorités

Du point de vue du canton de Genève, partagé par la Confédération, les priorités pour la Genève internationale pourraient s'articuler comme suit:

- 1) Maintien de l'acquis et développement normal des organisations en place avec accent mis sur le domaine humanitaire, y compris HCR et Ligue des sociétés de la Croix-Rouge
- 2) Environnement (au-delà des organismes existants à Genève), axe profitable aussi bien pour la Suisse dans son ensemble que pour Genève
- 3) Désarmement chimique. On ignore toutefois quelle ampleur est envisagée.

8. Besoins financiers

Chacun est d'accord sur le principe qu'il faut permettre le maintien de l'acquis et l'extension normale des organisations qui sont déjà à Genève.

Un certain nombre d'organisations ont des projets d'extension précis et il faut déterminer si la Confédération est en mesure de suivre la demande. Sur le plan pratique, le Conseiller d'Etat Grobet a évoqué:

- a) HCR: le bâtiment est en construction. L'Assemblée fédérale a accordé un crédit de 121 mio (intérêts intercalaires non compris) et le loyer pour la mise à disposition des locaux a été calculé aux conditions FIPOI. Visiblement, le CCQAB essaie de faire pression afin d'obtenir des conditions encore plus favorables et il convient de faire attention. Il s'agit d'une situation très désagréable car les travaux avancent et on ne sait toujours pas si le HCR occupera ces locaux.

Le Conseiller d'Etat Grobet a vu le Haut Commissaire pour lui présenter le bâtiment sur la base de plans et d'une maquette. Mme Ogata s'est montrée enthousiaste pour le projet. Il semble que les besoins sont plus importants qu'au départ et que le HCR pourrait vouloir occuper immédiatement l'ensemble du bâtiment. Toutefois, tant que la question du loyer n'est pas réglée, le HCR ne peut pas participer aux séances de chantier pour faire part de ses besoins en matière d'aménagement intérieur. Il faudra donc que la Confédération examine si elle peut consentir au HCR des conditions plus favorables pour éviter que le HCR ne quitte Genève pour Vienne.

Selon le Conseiller fédéral Stich, si la Confédération doit prendre en charge le loyer du HCR (ce qui n'a jamais été envisagé) il ne sera plus possible d'aider les autres organisations à faire face à leurs besoins d'extension. Sans

compter que cela aurait valeur de précédent et aurait de graves conséquences pour les capacités d'accueil de l'Etat hôte.

Il est évident que le HCR veut que la Suisse fasse un effort complémentaire. Une solution à étudier serait de faire un geste en faveur du HCR, sous l'angle clairement défini de l'aide humanitaire (p.ex. aide aux réfugiés). Il est en tout cas indispensable de clarifier la situation avec l'ONU dont certains milieux font pression sur les Etats hôtes pour obtenir des conditions encore plus favorables. Il faudrait que l'ONU dise clairement quel montant elle serait prête à payer.

- b) OMM: l'OMM est actuellement à l'étroit et doit construire un nouveau bâtiment (environ 16'000 m² de plancher soit quelque 80 mio de frs aux conditions FIPOI). Le bâtiment actuel pourrait ainsi être libéré au profit de l'OMPI qui a également besoin d'espace et veut en outre disposer de salles de conférences supplémentaires.
- c) UIT: (vers l'an 2000) extension estimée à environ 20 mio de frs.
- d) Demandes du CERN (mention)
- e) La Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est actuellement très à l'étroit et aurait besoin d'un prêt de 10 à 12 mio pour construire une annexe (terrain appartenant à l'Etat de Genève).
- f) Besoins pour l'environnement: selon le Directeur du PNUE, Monsieur Tolba, le PNUE, qui a son siège à Nairobi, ressentirait certaines craintes que la situation politique n'oblige à déplacer rapidement ce siège hors du Kenya (bien que, pour le moment, ce ne soit pas envisageable politiquement vis-à-vis des pays du Tiers-Monde et notamment du continent africain).

Monsieur Tolba souhaite donc maintenir à Genève 4 ou 5 unités techniques, mais celles-ci sont réparties en divers endroits de Genève. Les locaux provisoires occupés au Petit-Saconnex devront en outre être prochainement libérés en raison des projets d'extension de l'école de commerce.

Le projet de construction sur le terrain de Rive Belle (le Secrétariat de la Convention de Bâle est déjà installé dans la maison de maître) est bloqué suite à un recours. En outre, Monsieur Tolba a demandé que toutes les unités du PNUE à Genève soient regroupées rapidement dans un même bâtiment ("Maison de l'environnement"). Dans le cadre de la FIPOI, il a été proposé que Genève trouve un terrain adéquat sur lequel on pourrait établir, par étapes, cette "maison de l'environnement" (6 à 7'000 m² de plancher pour env. 30 mio, estimation DTP).

Dans l'immédiat, Monsieur Tolba a besoin de façon urgente de locaux (1000 m²) pour accueillir un nouveau programme ("Casques verts" Centre des Nations Unies pour l'assistance environnementale d'urgence), pour lequel le PNUE a débloqué les crédits nécessaires, ainsi que pour permettre le développement du Centre d'information sur le changement climatique, provisoirement logé à Rive Belle.

Il semble que l'Ambassadeur autrichien à Nairobi aurait fait une offre qui devrait encore être confirmée par son Gouvernement. Il est donc urgent que l'on trouve des locaux adéquats.

Indépendamment de la "Maison de l'environnement", Monsieur Tolba aurait ainsi un besoin urgent de 1'000 m² de plancher. Il y a donc deux solutions selon le Conseiller d'Etat Grobet:

- soit louer des locaux dans un bâtiment privé au prix du marché (élevé vu l'urgence)

- soit utiliser la maison dont l'Etat de Genève est propriétaire à Versoix mais pour laquelle un investissement de 3 à 4 mio est nécessaire pour la remettre en état.

En outre, Monsieur Tolba se montrerait très gourmand et voudrait déjà que toutes les unités soient regroupées dans un même bâtiment en location (6'000 m² !) en attendant la construction de la "maison de l'environnement". Cette demande n'est, de l'avis du Conseiller d'Etat Grobet, pas réalisable. En outre, il faudrait, selon Monsieur Tolba, que la Confédération prenne en charge la différence de loyer entre ce que le PNUE paierait à Nairobi et à Genève.

Il convient, pour la partie genevoise, de savoir rapidement si la Confédération, tenant compte des différents besoins exprimés jusqu'à présent par les organisations en place, serait d'accord de s'engager dans le domaine de l'environnement. Etant donné que le projet d'extension de Rive Belle est bloqué par un recours et que la Confédération était prête à accepter de faire un prêt de 10 mio pour ce projet, on pourrait envisager de consacrer 15 mio pour une première étape en faveur de l'environnement. Le Conseiller d'Etat Grobet établira une note en la matière.

En ce qui concerne les projets "Casques verts" et déménagement du Centre d'information sur le changement climatique, Genève est prêt à chercher des locaux adéquats, nécessaires dès le début 1992. Il faut cependant être conscients que cela coûtera cher (estimation: frs. 450.--/m² soit frs. 450'000.-- de loyer) et que le Canton ne peut assumer ce loyer. Il appartient à la Confédération de dire clairement si elle considère indispensable de faire un geste et si elle est prête à en assumer les conséquences (loyer de locaux ou prise en charge de la remise en état de la maison de Versoix).

Si l'on met une "maison de l'environnement" à disposition de l'ONU (PNUE) il faudrait cette fois obtenir clairement l'accord de l'ONU sur la question du loyer.

Il s'agira d'établir à l'intention du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat un catalogue des besoins (extension des OI en place et autres domaines envisagés) afin que chacun puisse prendre les décisions qui s'imposent pour une demande particulière en toute connaissance de cause, sur la base de la planification des demandes.

g) Besoins pour le désarmement chimique

En matière de désarmement, il est difficile, selon la partie genevoise, d'avancer au sein de la FIPOI si l'on ignore ce que la Confédération serait prête à faire. Une lettre du chef du DFAE ou du Conseil fédéral précisant la direction que l'on entend suivre serait utile pour être sûr que les projets annoncés par les représentants de la Confédération à la FIPOI sont agréés au moins dans le principe par le Conseil fédéral.

Ce problème est dû en particulier au fait que, dans le domaine du désarmement, rien n'est sûr pour le moment. C'est la raison pour laquelle le désarmement est évoqué en troisième priorité. Il faut d'ailleurs également tenir compte de la taille de l'organisation envisagée (entre 900 et 1400 fonctionnaires). La question d'un soutien au désarmement chimique reste ouverte.

On peut envisager le problème de deux façons: soit la nouvelle organisation n'est que le suivi de la Conférence sur le désarmement et la remplace (on peut donc récupérer une partie des infrastructures), soit c'est un organisme complémentaire qui poserait des problèmes importants vu sa taille, notamment si l'on prend en compte l'effet d'attraction pour des organisations à caractère technique travaillant dans le même domaine.

On assiste à une accélération en matière de désarmement chimique qui a pris tout le monde de court. Un avantage en faveur de Genève est la présence des ambassadeurs du désarmement. Les Etats ont mis en place des infrastructures qu'ils ne sont apparemment pas prêts, par mesure de rationalisation, à dédoubler.

Selon le Conseiller d'Etat Grobet, la question du désarmement doit aussi être examinée sous l'angle du grand nombre de conférences qu'elle engendre. Si le désarmement chimique s'installe à Vienne, par exemple, la Conférence sur le désarmement et les autres rencontres risquent de suivre. Genève perdrait ainsi très rapidement son rôle de lieu de rencontres internationales. Or, il s'agit d'un élément important de la politique étrangère suisse.

L'idée du désarmement est attachée à l'image de la Suisse. On pouvait penser qu'avec l'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest le nombre de problèmes diminuerait. Le canton de Genève est prêt à faire des efforts en faveur du désarmement mais pas à l'attirer à tout prix.

Le DFAE fera une analyse sur les conséquences pour Genève d'un départ éventuel de la Conférence sur le désarmement (il y a en effet un risque que, si la Suisse n'accueille pas la nouvelle Organisation de contrôle du désarmement, la Conférence ne se déplace pour opérer un regroupement fonctionnel). Sur la base de cette étude, il conviendra de tirer les conclusions qui s'imposent.

h) Maison d'hôte

Le Conseil fédéral est amené parfois à rencontrer de hautes personnalités. Il y a également des rencontres entre chefs d'Etat.

Une idée a été avancée dans le cadre du groupe de travail qui a préparé la présente réunion qui pourrait servir aussi

bien les intérêts de la Confédération que du Canton: disposer d'une maison d'hôte.

Le Conseiller d'Etat Grobet a suggéré que l'on utilise la Villa Rive Belle à cet effet une fois que le PNUE sera relogé ailleurs. Elle a l'avantage d'être dans un beau site, sur la rive droite (questions de sécurité) et à 5 minutes de l'aéroport par accès direct à l'autoroute. Une annexe pourrait éventuellement être construite en cas de besoin. Il s'agit d'une infrastructure qui fait vraiment défaut.

i) Maison de l'Europe

La Communauté a présenté une maquette. Les choses avancent. ça ne coûtera rien à la Suisse mais le problème du financement au sein de la Communauté est apparemment loin d'être réglé.

9. Conclusions

Le risque d'affaiblissement du rôle international de la Suisse est réel. La concurrence de Varsovie, Prague et Budapest en particulier est forte car ces villes disposent de bâtiments nationalisés qu'elles peuvent mettre gratuitement à disposition. Elles ne sont pas si éloignées que l'on pense et leur attractivité pourrait se faire plus vive pour les fonctionnaires internationaux aussi.

Annexe: - Liste des participants

o.104.1 - KRC/GP

Berne, le 10 décembre 1991

Rencontre entre une délégation du Conseil fédéral (MM. Felber et Stich) et une délégation du Conseil d'Etat genevois (MM. Ziegler, Grobet et Vodoz), 28 novembre 1991, Berne

Liste des participants

Pour la Confédération

Monsieur René Felber, Vice-Président du Conseil fédéral et
Chef du Département fédéral des affaires étrangères

Monsieur Otto Stich, Chef du Département fédéral des finances

Pour la République et canton de Genève

Monsieur Bernard Ziegler, Président du Conseil d'Etat, chargé
du Département de justice et police

Monsieur Christian Grobet, chargé du Département des travaux
publics

Monsieur Olivier Vodoz, chargé du Département des finances et
contributions

Tenue du procès-verbal: Mme Caroline Kraege, Direction des orga-
nisations internationales, Section ONU/OI
(DFAE)

o.104.1 - KRC/BKA/GP

Berne, le 10 décembre 1991

Rencontre entre délégations du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat genevois, 28 novembre 1991, Berne

Résumé du compte-rendu

1. Priorités pour la Genève internationale

- a) Maintien de l'acquis et développement normal des organisations en place avec accent mis sur le domaine humanitaire (HCR et Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge).
- b) Environnement (dans l'immédiat, 1000 m² pour le Centre d'information sur le changement climatique - 400 m².- et le Centre des Nations Unies pour l'assistance environnementale d'urgence "Casques verts" - 600 m² -; à moyen terme "Maison de l'environnement").
- c) Désarmement chimique (problème cependant en raison de l'ampleur envisagée).

Cette liste pose les principes à adopter pour la Genève internationale. Il faudra toutefois dans chaque cas concret examiner les capacités financières.

La position de la Confédération en ce qui concerne le désarmement devra être confirmée dans une lettre au Conseiller d'Etat Grobet en sa qualité de Président du Conseil de fondation de la FIPOI.

2. Aspects financiers

De l'avis du canton de Genève, il est primordial de réexaminer les rapports entre Genève et la Confédération sous l'angle de la présence des OI. Il y a certes des retombées économiques importantes pour le Canton, mais les caisses de l'Etat n'en profitent pas, tout en subissant le manque à gagner fiscal et les charges d'infrastructures.

Chacun est conscient que le versement d'une subvention à un canton considéré - à tort ou à raison - comme économiquement fort est difficile à obtenir. Il s'agit donc d'une part de procéder à une étude économétrique (étude d'impact) pour disposer d'arguments à présenter au Parlement et, d'autre part, d'envisager d'autres moyens - indirects - d'aider le canton, notamment des investissements orientés (p.ex. accélérer la réalisation du projet Rail 2000 dans la région lémanique et éviter que le canton ne doive en assumer partiellement le financement).

3. Environnement

Les besoins actuels d'extension des OI en place sont connus (estimations). Le Directeur exécutif du PNUE a présenté certaines demandes à court et moyen terme (Centre d'information sur le changement climatique, "Casques verts" et "Maison de l'environnement"). Pour la partie genevoise, il est important de pouvoir accueillir l'environnement à Genève. Il convient donc de savoir rapidement si la Confédération, compte tenu des besoins exprimés par les OI existantes, serait d'accord de s'engager dans ce domaine. Le plus urgent concerne le programme des "Casques verts" pour lequel les crédits auraient déjà été décidés par le PNUE.

4. Suivi de la réunion du 28.11.91

a) Groupe de travail pour les questions financières, composé d'un représentant de l'Administration fédérale des finances, de la Direction des organisations internationales du DFAE et de la Direction des services financiers de l'Etat de Genève. Il aura pour mandat, d'une part, de rassembler les différents éléments estimatifs en mains du Canton et de la Confédération et, d'autre part, d'élaborer un mandat à un expert neutre pour établir de façon objective l'impact des OI à Genève.

b) "Groupe de travail" sur les besoins, ayant pour tâche de préparer une liste des différents projets et de leurs implications financières devant servir de base de décision pour le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat genevois.

En parallèle, il conviendrait de présenter rapidement au Conseil fédéral des propositions pour satisfaire les besoins immédiats du PNUE.

c) Besoins du PNUE à plus long terme: Il s'agira pour le Conseil fédéral de se déterminer à la lumière des capacités financières de la Confédération pour les OI actuelles et futures.

d) Désarmement: Le DFAE fera une analyse des effets pour Genève d'un départ éventuel de la Conférence sur le désarmement. Il s'agira d'en tirer les conclusions qui s'imposent sur l'accueil des organismes concernant le désarmement chimique. Le Conseiller d'Etat Grobet, président du Conseil de fondation de la FIPOI, attend une lettre précisant la position de la Confédération au sein de la FIPOI en la matière.

e) Sécurité: Mise à part l'évocation d'une demande d'augmentation du forfait pour frais de sécurité, ce domaine n'a pas été évoqué. On peut en déduire que les questions qui se po-

sent pourront être discutées entre les administrations concernées, qui élaboreront des propositions sur la base d'éléments concrets.

5. Prochaine réunion

Il est sous-entendu que ce genre de réunion doit avoir lieu périodiquement afin de procéder à un échange de vues sur la situation de la Genève internationale. Aucune date n'a cependant été fixée.



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

o.104.1 - KRC/SRO/GP

Berne, le 27 mars 1992

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
Prière de rappeler cette référence dans la réponse
Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

A usage interne

a.s.f.

à	MA	CH	LF	SW		a/a
date	✓	✓	✓	64		Cl
visa	✓	✓	✓	2		
03 AVR. 1992						
réf.	710-40					

- DFI:**
- Secrétariat du Chef du Département
 - Secrétariat général
 - OCF/AC 1, Lausanne
 - OFEFP

- DFJP:**
- Secrétariat du Chef du Département
 - Secrétariat général
 - MPC/Service de sécurité de l'Administration fédérale

- DMF:**
- Secrétariat du Chef du Département

- DFP:**
- Secrétariat du Chef du Département
 - Secrétariat général/ Service du secrétariat et tâches spéciales
 - AFF/Service financier IV
 - AFF/Service des immeubles
 - AFC, Monsieur Ménétrety

- DFEP:**
- Secrétariat du Chef du Département
 - Secrétariat général

- DFTCE:**
- Secrétariat du Chef du Département
 - Secrétariat général

- DFAE:**
- Secrétariat du Chef du Département
 - Secrétariat du Secrétaire d'Etat
 - Secrétariat général/Affaires parlementaires et du Conseil fédéral
 - DDIP
 - Mission suisse, Genève

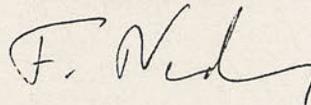
- Mission suisse, New York
- Mission suisse, Vienne
- Ambassade de Suisse, Paris
- Ambassade de Suisse, Bonn
- Ambassade de Suisse, Vienne
- Division politique III
- DOI, environnement

Genève internationale: Rencontre entre délégations du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat genevois, 28 novembre 1991 à Berne

Veillez trouver, ci-joint, le compte-rendu de la rencontre susmentionnée - tenant compte des commentaires du Conseil d'Etat genevois, qui nous sont parvenus début mars - précédé d'un résumé des discussions. Ces documents peuvent donc être considérés comme le résultat final de ladite rencontre.

Les Genevois nous ont donné leur accord sur ces textes en remerciant le Conseil fédéral "d'être entré en matière sur la question de la compensation financière dont Genève a besoin pour combler tout ou partie des lourdes charges qu'elle assume du fait de la présence des organisations internationales".

Direction des organisations
internationales
Le Directeur



F. Nordmann

Annexe: - Compte-rendu de la rencontre du 28.11.1991 et résumé

Copie (avec annexe): - NF, HO, LTJ, THA, SRO, NGA, RJO, VR, PDO, LEU, KRC